



**Conseil économique
et social**



Union africaine

E/ECA/CM/49/3
AU/STC/FMEPI/MIN/Res/3(II)
Distr. générale
5 avril 2016

Français
Original: anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique**
Quarante-neuvième session

**Union africaine
Comité technique spécialisé sur les finances:
les affaires monétaires, la planification
économique et l'intégration**
Deuxième session

**Neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité
technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances,
les affaires monétaires, la planification économique et
l'intégration et
de la Conférence des ministres africains des finances, de
la planification et du développement économique de la
Commission économique pour l'Afrique**
Addis-Abeba, 4 et 5 avril 2016

Déclaration ministérielle [version finale]

*Nous, ministres africains des finances, de la planification, du
développement économique et de l'intégration,*

1. Réunis à Addis-Abeba les 4 et 5 avril 2016 à l'occasion de la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,
2. Honorés par la présence du Premier Ministre de l'Éthiopie, Hailemariam Desalegn, du Vice-Président de la Namibie, Nickey Iyambo, du Premier Ministre de la République démocratique du Congo, Augustin Matata Ponyo, de membres du Forum des anciens chefs d'État et de gouvernement africains, des gouverneurs de nos banques centrales nationales et régionales, et d'autres hauts dignitaires et invités spéciaux,
3. Ayant délibéré sur le thème « Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable » et conscients du fait que, avec l'arrivée de ces deux programmes, le continent dispose désormais de cadres qui lui permettront de réaliser une transition qualitative vers une nouvelle trajectoire de développement transformatrice, axée sur l'être humain, et combinant les aspects économique, social et environnemental et d'autres considérations relatives au développement,

Déclarons par la présente que :

4. Nous notons que le taux de croissance de l'Afrique a légèrement reculé, passant de 3,9 % en 2014 à 3,7 % en 2015. Cependant, le taux de croissance du continent est resté supérieur à la moyenne mondiale et à ceux de toutes les autres régions, à l'exception de l'Asie de l'Est et du Sud, ce qui s'explique par l'amélioration continue de la gouvernance économique et de la gestion macroéconomique, l'augmentation de la demande nationale, et la diversification du commerce et de l'investissement en Afrique et entre le continent et le reste du monde. La croissance devrait augmenter en 2016 et en 2017, tirée principalement par la vigueur de la demande intérieure et de l'investissement. Les risques internes et externes, cependant, comme la timide reprise de l'économie mondiale et le ralentissement économique dans les économies émergentes, le faible prix des produits de base et la dépréciation des devises, les chocs liés aux conditions météorologiques et les préoccupations sécuritaires dans certains pays africains, menacent encore les efforts que déploie l'Afrique pour réaliser la croissance.

5. Nous reconnaissons que l'Afrique a fait des progrès considérables vers les résultats sociaux escomptés, les niveaux de pauvreté ayant baissé dans les différentes sous-régions, quoique lentement. Malgré ces améliorations, des inégalités persistent cependant en ce qui concerne les revenus, la parité hommes-femmes, les jeunes, les personnes handicapées, l'accès aux opportunités et la situation géographique.

6. Nous reconnaissons également que de nombreux cadres de développement n'ont pas répondu à l'impérieuse nécessité de l'Afrique de réaliser une croissance accélérée, inclusive et durable, affaiblissant ainsi les perspectives du continent pour sa transformation structurelle.

7. Nous reconnaissons que l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offrent une occasion unique à l'Afrique de réaliser un développement inclusif et transformateur dans l'équité. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance pour le continent d'adopter une stratégie cohérente pour la mise en œuvre efficace et coordonnée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Nous sommes donc convenus d'un cadre unique de suivi et d'évaluation pour ces deux programmes et d'une architecture d'établissement de rapports unique, dont sera issu un rapport périodique de résultat unique.

8. Nous reconnaissons aussi que la mise en œuvre des deux cadres, ainsi que le suivi et l'établissement de rapports les concernant, nécessite une stratégie cohérente et un ensemble intégré d'objectifs, de cibles et d'indicateurs, ainsi qu'une plate-forme harmonisée d'examen et d'établissement de rapports.

9. Nous reconnaissons que l'établissement de rapports concernant ces deux cadres apparemment distincts pourrait s'avérer onéreux et recommandons donc la mise en place d'une plateforme unifiée pour l'établissement de rapports, cohérente avec l'équivalence des objectifs et des cibles établie au moyen de la cartographie des objectifs, des cibles et des indicateurs déjà entreprise.

10. Nous prenons note des moyens considérables nécessaires à la mise en œuvre tant de l'Agenda 2063 que du Programme 2030, ainsi que de l'importance cruciale d'accorder la priorité au renforcement des capacités y relatives à tous les niveaux.

11. Nous accueillons avec satisfaction les efforts continus déployés par la Commission de l'Union africaine, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, de la Banque africaine de développement, de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, des communautés économiques régionales et des statisticiens africains, pour élaborer un ensemble restreint d'indicateurs continentaux qui permette de suivre les avancées des deux

programmes, en tenant compte des niveaux de développement des divers pays, afin de faciliter l'analyse comparative des résultats et la comparabilité. À cet égard, nous invitons toutes les parties prenantes concernées à accélérer l'opérationnalisation de l'Institut africain de statistique Nelson Mandela en Tunisie et du Centre panafricain de formation statistique en Côte d'Ivoire.

12. Nous encourageons également ces institutions à élaborer une plate-forme commune de suivi et d'examen des progrès réalisés concernant l'Agenda 2063 et le Programme 2030, tel que le Forum régional africain pour le développement durable.

13. Nous reconnaissons les efforts faits par la Commission de l'Union africaine, avec le soutien de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, de la Banque africaine de développement, de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, du Mécanisme africain d'examen par les pairs, des communautés économiques régionales et des États membres, afin d'intégrer l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable dans les plans nationaux de développement des pays africains, en suivant l'architecture de l'Union africaine pour l'établissement de rapports.

14. Nous notons également qu'à travers le processus de leur incorporation dans les cadres nationaux, le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 vise à intégrer les deux programmes. Nous notons avec satisfaction que le cadre de mesure qui a été élaboré met en évidence la convergence des deux programmes au niveau des cibles, ce qui a permis de définir des indicateurs communs. Nous reconnaissons que ces synergies offrent l'occasion de mettre en œuvre les deux initiatives sans encombrer inutilement les décideurs avec une multiplicité de cadres de développement et de coûts de transaction et de coordination élevés.

15. Nous sommes conscients du fait que l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable doivent être intégrés dans les cadres de planification nationaux et les stratégies de planification des communautés économiques régionales. Nous tenons compte du fait que le Forum régional africain pour le développement durable sert actuellement d'instance continentale de dialogue sur les questions relatives au développement durable, dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Pour faire en sorte que le suivi soit cohérent, le Forum devrait constituer l'instance unique de suivi et d'examen de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

16. Nous notons que s'agissant de la sensibilisation au niveau mondial, certaines questions ont un rôle crucial, comme la contribution de l'Afrique à l'élaboration du Programme 2030 ; énonçant les objectifs de développement durable, les similitudes entre ces objectifs et ceux de l'Agenda 2063, et les incidences que ces points communs ont sur la mise en œuvre. Nous reconnaissons que les deux programmes sont exhaustifs, qu'ils se fondent sur un processus de concertation approfondie et qu'ils ont pour aspiration commune la transformation structurelle et le développement durable, et qu'ils sont dès lors compatibles.

17. Nous reconnaissons que la mise en œuvre des deux programmes nécessitera des ressources financières et non financières de montants considérables venant de toutes les sources. Connaissant l'imprévisibilité de l'aide publique au développement, nous soulignons le rôle des ressources intérieures en tant que source principale de financement des deux programmes, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

18. Nous rappelons l'engagement pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'établir un forum pour les infrastructures visant à coordonner les investissements dans l'infrastructure; de mettre en place un mécanisme de facilitation de la technologie pour soutenir l'innovation, la science et la technologie; de renforcer la coopération internationale en matière fiscale afin

d'endiguer les sorties financières illicites; et d'améliorer les capacités de mobilisation de ressources intérieures.

19. Nous sommes conscients que les changements climatiques compromettent la capacité de l'Afrique d'atteindre ses objectifs de développement. Nous nous félicitons, par conséquent, de l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et nous reconnaissons les opportunités que cet Accord présente pour la transition vers une stratégie de développement à faible intensité de carbone en Afrique.

20. Nous lançons un appel à la Commission de l'Union africaine pour qu'elle soutienne les États membres, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique, de la Banque africaine de développement, de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment avec leur contribution déterminée au niveau national, pour assurer l'alignement de leurs plans de développement nationaux avec l'Accord.

21. Nous reconnaissons le rôle essentiel de l'intégration régionale dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous exhortons l'Organisation des Nations unies à continuer de soutenir le programme transformateur de l'Afrique en s'alignant sur les priorités de l'Union africaine, en particulier sur les aspirations de l'Afrique à un accord de libre-échange continental, l'intégration et le commerce régionaux, l'industrialisation et les objectifs connexes de l'Agenda 2063, notamment le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique et le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique.

22. Nous soulignons également les bénéfices de la migration pour le développement économique et humain en Afrique. Nous mettons donc en exergue l'importance de la coopération aux niveaux national, régional et international pour assurer une migration sans danger, dans le bon ordre et régulière, dans le respect des droits de l'homme et de la dignité des migrants, indépendamment de leur origine et de leur statut.

23. Nous reconnaissons que promouvoir la paix et la sécurité et lutter contre le terrorisme sont indispensables pour que l'Afrique réalise le développement souhaité. Nous invitons donc tous les États à se coaliser pour le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le monde.

Motion de remerciements

24. Nous remercions le Gouvernement et le peuple éthiopiens pour l'hospitalité qu'ils ont toujours réservée à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que pour tous les égards dont ils nous ont entourés, ce qui a assuré le succès de nos réunions.

25. Finalement, nous tenons à exprimer notre gratitude à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique pour avoir convoqué avec succès la neuvième Réunion conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.